

Sujet : [INTERNET] PC 045-222-22-00008

De : > vanessa.furet (par Internet) <vanessa.furet@sdis45.fr>

Date : 04/07/2023 à 15:18

Pour : "guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr" <guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr>

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE et de SECOURS du LOIRET

Direction des Services Opérationnels

Groupement Prévention Prévision Planification

Service Prévention-Prévision « industrie »

Affaire suivie par : Capitaine FOURNIER Sébastien

Référence à rappeler : SF / VF / D-2023-003364

Le Groupement Prévention Prévision Planification
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

A

DDT - UTA - Orléans

14 Rue A. Gault

45000 ORLEANS

Semoy, le 4 juillet 2023

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

Lieu dit Le Martroy

45210 NARGIS

Dossier n° D-222-00243 – Permis de construire n° 045-222-22-00008 en date du 16/12/2022

Votre transmission reçue le 02/05/2023

Objet de la demande :

Le projet concernent la création d'une centrale agrivoltaïque au sol d'une puissance de 9.8 MWc qui s'étend sur une surface clôturée de 28.7 ha. Il s'agit de développer une culture de petits fruits rouges combinée à une installation de panneaux photovoltaïques verticaux.

Défense extérieure contre l'incendie :

Projet d'implantation de 2 citernes souples.

Il n'existe pas de caractère obligatoire de défense extérieure contre l'incendie pour ce type d'installation, conformément aux attendus de sécurité du SDIS 45 en la matière.

Prescriptions :

Après examen du dossier présenté, les dispositions des documents joints à la demande devront être respectées et complétées par les prescriptions suivantes :

- Mettre en œuvre les attendus de sécurité relatifs aux installations photovoltaïques sur bâtiment, précisés dans la fiche jointe.
- Il est recommandé d'implanter une citerne incendie souple en raison de la présence d'un espace boisé. Celle-ci devra être aménagée conformément aux dispositions de la fiche n° 20 du RDDECI du Loiret. Informer le groupement prévention du SDIS du Loiret à l'issue de son aménagement (prevention@sdis45.fr).

AVIS :

Sous réserve du respect des dispositions mentionnées ci-dessus, j'émet en ce qui me concerne un **AVIS FAVORABLE** à la réalisation de ce projet.

Service prévention-prévision « industrie »
Groupement Prévention Prévision Planification

Confidentialité

Ce message électronique et tous les fichiers attachés qu'il contient peuvent être confidentiels, contenir des données personnelles ou sensibles, ou être soumis au secret professionnel. Il est destiné à l'usage exclusif du ou des destinataires. Si vous recevez ce message par erreur et/ou si vous n'êtes pas le destinataire désigné de ce message, le Département du Loiret vous remercie d'en avertir immédiatement l'expéditeur et de supprimer ce message ainsi que toutes les pièces jointes s'y rattachant. En ce cas, vous êtes informés que toute divulgation, publication, distribution ou autre diffusion, toute impression ou autre reproduction, ou toute autre utilisation de ce message et des pièces jointes qu'il contient est strictement interdite.

— Pièces jointes : —

SDIS45 _ attendus de sécurité PPV au sol.pdf

596 Ko